

Groupement de Services
Santé Secours Médical

Service pharmacie

Réf. : GSSSM/PUI/NA/MO/ *87* /2007
Affaire suivie par :
Nathalie AUPIC
Tél : 04.73.98.15.59
Fax : 04 73 98 15 60
E-mail : n_aupic@sdis63.fr

Clermont-Ferrand, le *22/10/07*

NOTE DE SERVICE

Objet : Rappel des consignes de sécurité pour l'utilisation des bouteilles d'oxygène.

En quelques semaines, deux accidents de type coup de feu sont intervenus dans deux SDIS différents, lors de l'ouverture de mano-détendeurs de bouteilles d'oxygène, provoquant un début d'incendie et des brûlures légères aux intervenants.

Bien que les bouteilles du SDIS 63 ne soient pas équipées avec ce type de mano-détendeurs, il convient à titre préventif de rappeler les consignes élémentaires de sécurité lors de la manipulation de toute bouteille :

- Vérifier le bon état général du matériel avant utilisation
- Manipuler le matériel avec des mains propres exemptes de graisse
- **Ne pas se tenir devant l'orifice de sortie du gaz ni au dessus du robinet lors de son ouverture, ne pas orienter l'orifice de sortie du gaz vers le patient**
- **Ne pas actionner plusieurs fois de suite le système d'ouverture du robinet**
- Manœuvrer le sélecteur de débit **lentement** jusqu'au débit prescrit
- Fermer le robinet après toute utilisation
- **Ne pas essayer de fermer le robinet en forçant, surtout si le débititre n'est pas sur la position zéro.**
- Conserver les bouteilles vides avec le robinet fermé
- Toute bouteille ayant reçu **un choc** doit être vidée, **identifiée** (pose d'une étiquette mentionnant le choc) et entreposée à l'extérieur, loin de toute source d'ignition (notamment graisse). La remettre au livreur pour retour à la PUI.
- Toute bouteille présentant **une fuite** doit être **identifiée** (pose d'une étiquette mentionnant la fuite) et entreposée à l'extérieur, loin de toute source d'ignition (notamment graisse). Ne pas tenter de réparer la fuite. Lorsque la bouteille est vide, la remettre au livreur de la navette pour retour à la PUI.

- Stocker les bouteilles dans un endroit ventilé, loin de toute source de graisse, laisser toujours une fenêtre de l'ambulance ouverte.
- Utiliser des bouteilles vides, en séances de formation
- **Ne pas fumer**
- **Ne pas approcher une flamme**
- **Ne pas graisser les bouteilles, ni les robinets**

**Déclarer rapidement tout incident ou accident à la PUI
en télécopiant une fiche de matériovigilance au 04.73.98.15.60**

Je vous saurais gré de bien vouloir, par tout moyen à votre convenance, porter cette information à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Le Directeur,

Colonel Christian LE BOULAIRE

Destinataires :

- DDSIS, DDASIS,
- Tous les Chefs de Groupements Territoriaux,
- Tous les Chefs de Groupements de Services,
- Tous les Chefs de Services de GS